



Association Royale

# Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

## Organisation des plongées à la Croisette en phase 3 de déconfinement Covid 19

Seuls les plongeurs appartenant au Groupe 3 sont autorisés à plonger c'est à dire **Les plongeurs ne peuvent avoir été testé positifs ni avoir eu des contacts avec une personne positive ou avoir eu des symptômes du Covid19.** (voir recommandations médicales).

1. **L'inscription préalable est obligatoire** comme décrit dans la procédure d'inscription sur « croisette.be ». Une Hr d'arrivée sur le site et une Hr de mise à l'eau seront communiqués lors de la confirmation de la réservation. Les palanquées seront donc espacées dans l'espace et dans le temps.
2. A l'arrivée, le chef de palanquée ou chef de groupe présente au responsable du bar la ou les feuilles d'inscription signées. **Il paie les plongées.** Il veille au respect des hr de mise à l'eau.
3. Les accompagnants sont admis sur le site et respectent la distanciation.
4. Il n'y a pas de location de détendeurs.
5. Les véhicules seront garés tête bêche afin de garder la distanciation.
6. Le nombre de plongeurs sur le site est limité en fonction des directives nationales.
7. Les plongeurs veilleront à maintenir en toutes occasions la distanciation sociale prévue de 1,50m minimum. Le port du masque bucco-nasal est fortement conseillé.
8. Les vestiaires ne seront pas accessibles.
9. Le gonflage sera disponible. Veuillez déposer votre bouteille devant l'écriteau « bouteilles vides ». Veuillez payer au bar et présenter le ticket au gonfleur. Le gonfleur se chargera de désinfecter la robinetterie avant le gonflage. Après le gonflage votre bouteille se trouvera en dessous de l'écriteau « bouteilles pleines ». Veuillez ne toucher que votre bouteille. Evitez tout regroupement au gonflage, gardez vos distances ! Une seule personne dans le local pour déposer ou récupérer sa bouteille.
10. Les palanquées de 2 à 3 plongeurs maximum, se rendront à la carrière en maintenant une distance de plus de 1,50m entre les palanquées en fonction de l'horaire de mise à l'eau.
11. **Maximum DEUX palanquées** peuvent se trouver sur le ponton simultanément. Les briefings et check équipement se feront sur le parking ou sur la dalle avant de descendre sur le ponton en respectant la distanciation.
12. **Une palanquée de sécurité de surface sera obligatoire en permanence et à tour de rôle.**
13. **La mise à l'eau se fait au ponton, la sortie de l'eau se fait par la sortie « enfant » sauf pour les dernières palanquées qui assureront la sécurité de surface à tour de rôle pour la dernière palanquée.**
14. **Le détendeur de secours (Octopus) sera testé sans mise en bouche, il pourrait servir à un autre.**

Siège social : Rue François Hittélet 86  
5190 Jemeppe sur Sambre



TVA BE 412.831.505  
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

15. Si une file d'attente se crée sur la dalle à la descente du ponton, il convient de garder les distances de + de 1,50M. Vu les horaires de mise à l'eau programmés, il ne devrait jamais avoir de file.
16. Le rinçage des masques ne se fera que dans le seau prévu à cet effet. Il est recommandé d'utiliser un anti bué commercial.
- 17. La durée de la plongée est limitée à 45minutes afin de permettre à un maximum de plongeur de plonger.**
18. Seule la palanquée de sécu peut rester sur le ponton. La palanquée 1 se met à l'eau quand la palanquée 2 arrive sur le ponton, la palanquée 2 se met à l'eau quand la palanquée 3 arrive et ainsi de suite.
19. Les débriefings se feront sur le parking et à distance de sécurité.
20. Comme personne ne peut être certain qu'il n'a pas été contaminé au préalable, les mesures de sécurité suivantes seront d'application :
  - a. Les exercices et baptêmes ne sont pas autorisés.
  - b. La plongée se fera dans la courbe de sécurité (NO DECO) avec un palier de sécurité de 5minutes à 5M.
  - c. Il est recommandé de ne pas dépasser 1 ATA (1 Bar) de pression partielle pour l'Oxygène. Un plongeur à l'air ne risque pas d'atteindre cette pression vu la profondeur de la carrière. Toutefois, un plongeur nitrox dont le mélange est de 32% d'O2 sera limité à 21m, un nitrox 36 sera limité 17m !
  - d. La durée de la plongée n'excédera pas 45 minutes.
  - e. Tout signe d'essoufflement implique une fin de plongée et une remontée contrôlée.
  - f. La vitesse de remontée sera particulièrement lente dans les derniers 5m.
21. Deux tonneaux sont remplis de désinfectant pour votre équipement en particulier les gants avant de les enlever.
22. Le bar est accessible pour les commandes avec fiche de commande disponibles sur les tables, une personne à la fois ! La distance entre le plongeur et le bénévole sera de plus de 1,50m. Chaque palanquée dispose d'une table numérotée. Pas de regroupement à moins de 1,50m ! La distance entre les tables et les chaises sera respectée ! Les bénévoles vous demandent de rentrer vos verres et de déposer les bouteilles vides dans les bacs prévus, qui se trouvent devant le poêle à pellets. Les cannettes seront écrasées et mises dans le sac bleu (PMC). Ceci afin de limiter les manipulations pour nos bénévoles. Les verres seront lavés par les bénévoles.
23. Un gel hydroalcoolique est disponible au bar.
- 24. Les toilettes sont accessibles via la 2ème porte. Une personne à la fois. Avec obligatoirement, lavage des mains **avant et après** le passage aux toilettes. Un produit désinfectant sera disponible pour désinfecter le siège avant l'usage. **La sortie se fait par la porte arrière (pas de croisement).****
25. Merci de respecter la distanciation marquée au sol en cas de file aux toilettes.
26. Si à un moment donné vous suspectez avoir touché un objet qui aurait pu être contaminé, allez-vous laver les mains !
27. Nous comptons sur votre sens des responsabilités. Au mieux nous appliquons tous ces mesures, au plus vite nous pourrons reprendre une existence normale.



## Le Conseil d'Administration

---

Siège social : Rue François Hittélet 86  
5190 Jemeppe sur Sambre



TVA BE 412.831.505  
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362